

Analyse



**Le monde selon
Bernard Friot en débat
(3/3)**

Réseau

Financité

Ensemble, changeons la finance



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

« La cotisation sociale offre une définition anticapitaliste de la valeur. Son versement consiste tout simplement à attribuer une valeur économique à des non-marchandises telles que les prestations de santé, l'éducation des enfants, l'activité des retraités. En finançant ainsi le salaire à vie des pensionnés, le salaire au grade des soignants, le salaire maintenu des malades ou des chômeurs, le travail non marchand des parents, elle subvertit le marché du travail et la mesure des biens par leur temps de production¹. »

Introduction générale aux trois articles

La Sécurité sociale n'a jamais été autant remise en question qu'aujourd'hui. Que ce soit en France ou en Belgique, les gouvernements conçoivent sans cesse de nouvelles réformes pour combler le « déficit de la Sécu ». Et même ses plus ardents défenseurs semblent parfois incapables de revendiquer davantage qu'un « sauvetage » de la Sécurité sociale. Le monde semble ainsi partagé entre ceux qui voudraient « détricoter » le système de protection sociale et ceux qui pensent qu'en bricolant elle pourrait encore jouer un rôle, notamment de réduction des inégalités.

Rares sont désormais ceux qui voient dans la Sécurité sociale un modèle d'avenir, une institution prometteuse, voire révolutionnaire. Mais ils existent. Notamment, au premier rang d'entre eux, Bernard Friot, sociologue et économiste français. Dans cette série de trois articles, nous avons choisi de lui donner la parole ; d'écouter attentivement, d'une oreille bienveillante mais critique, ce qu'il nous dit ; d'enfiler ses lunettes pour relire l'histoire de la Sécurité sociale, de sa création aux réformes qui nous sont proposées depuis les années 80 (article 1) ; de réinterroger et redéfinir les termes du débat qui pourraient brider notre créativité pour envisager des alternatives (article 2) et de présenter l'avenir qui pourrait découler des propositions de Bernard Friot, notamment mais pas seulement — tant s'en faut — le salaire à vie.

En quelques mots :

- Qu'est-ce que le salaire à vie ?
- Le salaire à vie est différent du revenu universel
- Quelle montant dédié à l'investissement

Mots clés liés à cette analyse : salaire à vie, inégalités, revenu universel, travail.

Introduction

Comme nous l'écrivions dans l'introduction générale, la parole et l'œuvre de Bernard Friot sortent du lot, notamment parce qu'il voit dans la Sécurité sociale, que l'on nous présente souvent comme poussiéreuse, inefficace et tout juste bonne éventuellement à être « sauvée », une institution véritablement révolutionnaire.

¹<https://www.monde-diplomatique.fr/2012/02/FRIOT/47384>

Révolutionnaire, d'abord car, pour peu qu'on la renforce, elle permettrait d'étendre à tou.te. s le salaire à vie² des membres de la fonction publique, ce qui, du coup, reviendrait à rompre avec les piliers du capitalisme et les politiques néolibérales dont nous sommes de plus en plus nombreux à penser qu'elles sont dévastatrices. *Exit*, par exemple, les patrons qui font du chantage à l'emploi et les banquiers qu'il faut renflouer en aggravant la dette publique, dont la gestion justifie toujours plus d'austérité...

Révolutionnaire aussi car cela nous invite à rompre avec la croyance que la révolution serait le Grand Soir. Ici, il s'agit bien de renforcer, dans la durée, une institution *existante*. À plus court terme, il s'agirait donc d'augmenter, forcément à la marge, les cotisations sociales de quelques points plutôt que de puiser dans des recettes fiscales.

Cela paraît anecdotique. Il n'en est rien. Car l'augmentation des cotisations permettrait, d'abord, de se réinscrire dans l'histoire de la hausse continue du taux de cotisation qu'on a connue entre la création de la Sécurité sociale, en 1944, et les premiers pas du néolibéralisme. Ce changement de perspective permettrait, ensuite, de faire prendre conscience que, dans un monde où le taux de cotisation ne fait que croître, le pouvoir des employeurs et des prêteurs ne fait que diminuer. Surtout si l'on confie aux salariés la gestion du produit de ces cotisations³, comme ce fut le cas, en France dans les premières décennies de la Sécu.

Nous allons, dans un premier temps, présenter les propositions de Bernard Friot. Notamment le salaire à vie. Nous insisterons beaucoup sur la logique qui sous-tend ses propositions. Car Bernard Friot, à l'heure actuelle, ne propose pas une mesure directement adoptable (contrairement à un Philippe Defeyt, par exemple, qui met sur la table une proposition concrète d'un revenu universel à 600 €).

Dans un second temps, nous mettrons en lumière d'autres pistes de changements « révolutionnaires » qui pourraient en découler.

1.La proposition du salaire à vie (et sa logique)

Plongeons-nous enfin dans l'idée de base de la proposition de Bernard Friot. Ce qu'il propose, c'est d'augmenter le taux de cotisation (qui socialise déjà une grande partie de nos salaires) pour arriver progressivement à un système où les salaires seraient tous et entièrement versés au départ d'une caisse, elle-même uniquement alimentée par les cotisations.

²Et non pas un "revenu universel".

³ Dont le total, en France, est comparable au budget de l'État.

⁴<https://ecolo.be/ecolab-revenu-de-base/>

Aujourd'hui, les employeurs paient des salaires directs et, employeurs comme employés, paient des cotisations qui financent les salaires de remplacement. Dans le monde de Friot, les entreprises, à terme, ne paieraient plus aucun salaire direct mais cotiseraient (une part de leur valeur ajoutée ; mettons 60 %) à une caisse salariale, au niveau national (ou régional... mais à une échelle qui irait bien au-delà de l'entreprise ou de son secteur). Et cette caisse paierait tous les salaires. Ceux des « personnes qui travaillent » comme des autres.

Car chacun aura droit à un salaire à vie. Qu'il travaille ou non. Qu'il soit âgé ou non. D'ailleurs, Bernard Friot renverse la proposition communément admise en affirmant que tout salaire mérite travail. « C'est parce que Pierre reçoit un salaire qu'il travaille quand il tond sa pelouse. Et non l'inverse », nous dit Friot.

La proposition n'est d'ailleurs pas si absurde. D'après les quelques recherches menées sur l'effet de l'inconditionnalité des revenus sur les capacités cognitives⁵ des individus permettent d'espérer qu'une fois libérés de la nécessité de trouver juste de quoi vivre ils seront à la fois plus créatifs et productifs. On escompte qu'ils seront moins souvent malades aussi. Et de meilleurs parents... d'enfants plus heureux. Et des voisins plus épanouis, grâce à la meilleure qualité de l'interaction sociale. C'est en tout cas ce qui découlerait d'une lecture optimiste de ces études.

Le principe est que chacun recevrait un salaire plus ou moins élevé selon son niveau de qualification. Celui-ci serait fonction de la personne et non du poste qu'elle occupe.

Il y aurait – par exemple, car, encore une fois, il s'agit moins d'une feuille de route que d'exemples chiffrés pour mieux comprendre – une tension salariale de 1 à 4 (de 1500 à 6000 € net par mois). Et il reviendrait à des jurys de qualification de décider si telle ou telle personne se situe au grade 1 (acquis pour tout le monde), 2, 3 ou 4. Ce n'est donc pas au poste, au job, qu'on attache une valeur mais à la personne, suivant sa qualification. Comme dans la fonction publique... À nouveau, la proposition est d'autant plus révolutionnaire qu'elle part de ce qui existe déjà à grande échelle (les grades dans la fonction publique et le financement par les cotisations sociales).

Il est grand temps de préciser que « salaire à vie » n'est pas synonyme de « revenu universel ». Certes, les deux notions se caractérisent par l'inconditionnalité du revenu mais elles divergent sur un point essentiel : le salaire universel vise à étendre la logique de la Sécu financée par la cotisation à tout le monde, alors que le revenu universel (dans sa version la plus « progressiste » ! car certains rêvent sûrement de remplacer la Sécu) serait un nouveau pilier de la Sécurité sociale, éventuellement fiscalisée à l'envi.

⁵Citées par François Denuit, chercheur à l'ULB, à l'ecolab du 3 déc. à Bruxelles

Ceci nous amène au cœur de la proposition. Car, pour Bernard Friot, il serait impensable de fiscaliser davantage la Sécu.

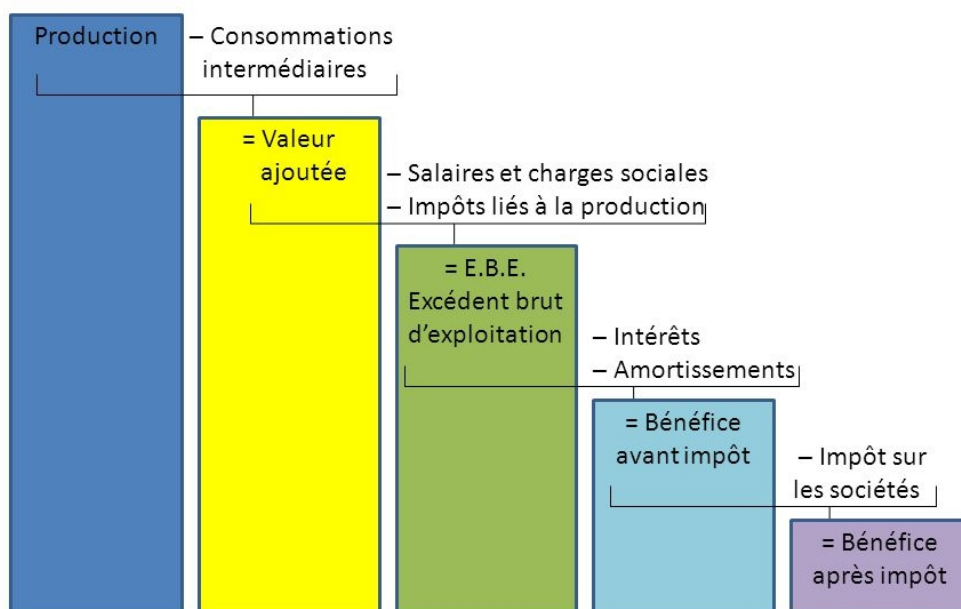
D'abord, il faut réaliser que, pour financer le salaire à vie, comme pour financer des mines anti-personnel d'ailleurs, on doit puiser dans les richesses créées chaque année. Autrement dit, dans le PIB. Parlons-en, justement.

Le PIB est la somme de toutes les valeurs ajoutées⁶. La valeur ajoutée, dans le cas du boulanger, est égale à la différence entre le prix de vente du pain et le prix d'achat de la farine (et de l'eau et de l'électricité...).

La valeur ajoutée (VA) totale – ou PI, donc – représente la richesse nouvelle produite et qui, du coup, pourra être répartie sous forme de revenus. Entre :

- Les salariés (rémunérations ET salaires mutualisés sous forme de cotisations) ; et
- l'excédent brut d'exploitation (amortissements, dividendes et intérêts ; bénéfice mis en réserve qui servira éventuellement à l'investissement ; impôts sur la production et sur les bénéfices).

De la production au bénéfice



Premier constat (évident mais il y a tant d'évidences qui nous échappent à tous, parfois) : on finance la Sécurité sociale ou le salaire à vie à partir de la valeur ajoutée. Autrement dit, privilégier la fiscalisation de la sécurité sociale (comme le fait le gouvernement Michel) plutôt que l'augmentation du taux de cotisation s'inscrit dans le débat plus large du partage de la valeur

⁶Plus la TVA et les droits de douane.

ajoutée.

Deuxième constat : ce qui change, donc, ce n'est pas d'où provient l'argent – pour tout économiste marxiste qui se respecte : le travail – mais au nom de quoi on prélève l'argent. Si on le prélève sur le profit, c'est une ponction au nom de la propriété lucrative. Si on le prélève sur le salaire direct, c'est au nom de l'emploi (au sens d'un poste dans une entreprise qui doit rémunérer ses actionnaires ou prêteurs). Seule la cotisation est une ponction au nom du salaire socialisé et est, par nature, subversive.

On comprend alors que le financement de la Sécurité sociale revêt une dimension politique qui va bien au-delà de la seule question (loin d'être anecdotique par ailleurs) du financement privé ou public. Seul le salaire socialisé subvertit à la fois les deux institutions du capitalisme : la propriété lucrative et le marché de l'emploi.

Troisième constat, plus prosaïque : le taux de cotisation a déjà augmenté énormément au cours de l'Histoire. Il est passé, en France⁷, de 0 % du salaire brut plafonné dans les années 1920 à 16 % dans les années 1930, puis 32 % en 1945 avec la Sécurité sociale. Il a encore doublé entre 1945 et le milieu des années 1990, où il atteint 66 % du salaire brut total (22 % de cotisations dites « salariales » et 44 % de cotisations dites « patronales »).

La croissance du taux de cotisation s'est ralentie (elle stagne, même, depuis le milieu des années 80), voire inversée. L'enjeu serait d'en relancer la croissance.

Comme nous le disions en introduction : ce serait révolutionnaire, puisqu'il s'agirait de prendre le contre-pied des réformes en cours en France ou en Belgique et qu'on se dirigerait, lentement mais sûrement, vers un monde sans employeurs ni banques. Ce serait, en outre, un changement de perspective immédiatement accessible : nul besoin de nouvelles institutions ou de mécanismes créés de toutes pièces ; juste une augmentation régulière du taux de cotisation, comme cela s'est déjà fait par le passé.

2. Quelques pistes et conséquences possible

Si on décide d'augmenter le taux de cotisation pour financer le salaire à vie, on peut très bien imaginer que les cotisations servent également, pour partie, à alimenter des caisses d'investissement.

Sur 100 % de valeur ajoutée, environ 60 % iraient aux salaires, 15 % à l'autofinancement des

⁷Reseau-salariat.info

entreprises, et le reste (environ 25 %) à l'investissement dans de nouveaux projets et aux dépenses de fonctionnement des services publics (y compris la gratuité des soins de santé, des transports, de l'enseignement, du logement, de la culture).

À nouveau, Bernard Friot insiste sur le fait que ça s'est déjà vu ! Le financement de l'ensemble du système hospitalo-universitaire français s'est fait sans prêt bancaire ni actionnaires dans les années 1960-1970.

En théorie, rien n'empêche d'étendre ce système à d'autres productions de biens et services. Pourtant, peu de propositions ont été faites dans le sens d'une extension du domaine de la cotisation. Qu'est-ce qui pourrait remplacer (au moins en partie) le recours au financement privé ?

Conclusion

Telle serait la base de la pensée à laquelle nous invite Bernard Friot. Une fois que l'on est convaincu par sa logique, ou du moins qu'elle mérite d'être entendue, il reste – mais qui aurait pu en douter en entamant la lecture de ces articles ? – des questions majeures à traiter.

Notamment celle de savoir qui gère ces caisses et comment : les salarié.e.s, et eux/elles seul(e)s, plutôt qu'une gestion paritaire ou tripartite ? Et quels écarts de salaires tolérer ? Quelle composition, quelle gouvernance prévoir pour les jurys de qualification ? Et quel encadrement régirait l'attribution des investissements à telle entreprise plutôt qu'à un autre ?...

Et si la cotisation, gérée par les salariés c'est-à-dire par tout le monde, finance tout, nul besoin d'impôt ? Et si ce dernier était jadis voté par les parlementaires, cela reviendrait-il à dire qu'on n'aurait plus besoin de parlementaires ?

Est-ce là le monde dont nous rêvons ? Est-ce réalisable ? En 10 ans ? En 50 ans ?

Voilà de quoi animer nos longues soirées d'hiver. Mais, en tout cas, nous espérons qu'après ces articles les lecteurs verront la sécurité sociale – et, au passage, le revenu universel – d'un autre œil.

Quant à la question des conditions économiques et politiques plus ou moins favorables à l'instauration d'un salaire à vie, nous répondrons simplement que la Sécurité sociale est née dans l'immédiat après-guerre. Dans un pays en ruine.

*Marian de Foy
Valéry Paternotte
Décembre 2017*

Si vous le souhaitez, vous pouvez nous contacter pour organiser avec votre groupe ou organisation une animation autour d'une ou plusieurs de ces analyses.

Cette analyse s'intègre dans une des 3 thématiques traitées par le Réseau Financité, à savoir :

Finance et société :

Cette thématique s'intéresse à la finance comme moyen pour atteindre des objectifs d'intérêt général plutôt que la satisfaction d'intérêts particuliers et notamment rencontrer ainsi les défis sociaux et environnementaux de l'heure.

Finance et individu :

Cette thématique analyse la manière dont la finance peut atteindre l'objectif d'assurer à chacun, par l'intermédiaire de prestataires « classiques », l'accès et l'utilisation de services et produits financiers adaptés à ses besoins pour mener une vie sociale normale dans la société à laquelle il appartient.

Finance et proximité :

Cette thématique se penche sur la finance comme moyen de favoriser la création de réseaux d'échanges locaux, de resserrer les liens entre producteurs et consommateurs et de soutenir financièrement les initiatives au niveau local.

Depuis 1987, des associations, des citoyens et des acteurs sociaux se rassemblent au sein du Réseau Financité pour développer et promouvoir la finance responsable et solidaire.

Le Réseau Financité est reconnu par la Communauté française pour son travail d'éducation permanente.